**Cadre de réponse valant mémoire technique**

**Le candidat devra compléter le présent cadre de réponse**.

Les informations données par le candidat permettront d’établir la notation des critères et sous-critères techniques définis dans le règlement de consultation.

Le candidat conserve la possibilité de compléter ce cadre réponse par la fourniture d’annexes complémentaires (ex : fiches techniques). En ce cas, il indiquera dans le présent cadre de réponse la numérotation du document associé en complément.

1. **Moyens humains et matériels dévolus au chantier, gestion des nuisances**

Le candidat présente :

- Les moyens humains : l’équipe dédiée à la mission, comprenant leur nombre et le profil des intervenants, ainsi que les CV présentant leurs compétences et expériences en milieu scolaire et site occupé :

…

- Les moyens matériels :

-La Gestion des nuisances : dispositions prévues par l’entreprise pour la gestion des nuisances sur le chantier (sonores, poussières, passages, interventions dans les zones occupées, coupures fluides…)

1. **L’organisation spécifique de l’opération**

Le candidat présente la méthodologie d’intervention détaillée pour réaliser les travaux comprenant :

- Les dispositions prises vis-à-vis du chantier :

L’entreprise précisera les contraintes identifiées comme susceptibles d’affecter l’exécution des travaux et définira les dispositions envisagées pour traiter la contrainte.

Elle précisera son mode opératoire

Elle indiquera son organisation et les mesures prises en terme de nettoyage selon les besoins du chantier .

Elle précisera son planning par tâches et par phases ainsi que la gestion des accès, les installations de chantier, emprises, horaires …

- une note de compréhension du contexte éducatif (organisation en site occupé, mesures concernant les nuisances sonores, mesures de sécurité et d’hygiène, livraison des matériels et matériaux, etc.),

- ainsi que, les fiches techniques des équipements/produits installés.

…

-Les dispositions prises pour la sécurité :

Dispositions prises pour la sécurité des élèves, du personnel enseignant, des riverains et voisins ainsi que pour la gestion des flux (personnel de chantier, engins, livraisons, véhicules de sociétés …)

-Les dispositions en matière de gestion des déchets :

Organisation, évacuation, traçabilité, modalités de gestion des bennes …